



NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

*Trente et unième réunion du Comité d'experts*

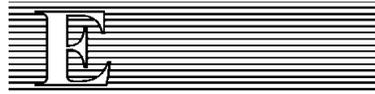


COMMISSION DE L'UNION  
AFRICAINNE

*Septième réunion du Comité d'experts*

Réunion du Comité d'experts de la cinquième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique

Addis-Abeba (Éthiopie)  
22 – 25 mars 2012



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/COE/31/18  
AU/CAMEF/EXP/18(VII)  
7 mars 2012

Original : ANGLAIS

**RAPPORT DE LA COMMISSION**

**SUR LE PROJET PRÉPARATOIRE POUR LA CRÉATION  
DE L'INSTITUT AFRICAIN DES ENVOIS DE FONDS  
(AIR)**

**ET**

**PROJET DE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE  
DE L'AIR**

## ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ABCA	Association des banques centrales africaines
AIR	Institut africain des envois de fonds
AML	Lutte contre le blanchiment d'argent
BAfD	Banque africaine de développement
BETF	Fonds fiduciaire bancaire
BM	Groupe de la Banque mondiale
BP	Bureaux de poste
CE	Commission européenne
CER	Communautés économiques régionales
CFT	Lutte contre le financement du terrorisme
COREP	Comité des Représentants permanents
CPSS	Comité sur les systèmes de paiement et de règlement
CUA	Commission de l'Union africaine
DAS	Département des affaires sociales
FFR	Mécanisme de financement des envois de fonds
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
IED	Investissement étranger direct
KYC	Connaître son client
MFI	Institutions de microfinance
MNO	Réseau des opérateurs de téléphonie mobile
OD	Organisations de la Diaspora
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OSC	Organisations de la société civile
PAP	Parlement panafricain
PCD	Projet du Comité directeur
PCT	Projet du Comité technique
PMR	Pays membres régionaux
RSP	Prestataires de services pour les envois de fonds
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UPU	Union postale universelle



## **PREMIÈRE PARTIE: HISTORIQUE**

### **A. INTRODUCTION**

1. La création de l'Institut africain des envois de fonds ("Projet AIR ") est une initiative de la Commission de l'Union africaine. Depuis quelques années, des pays, des donateurs bilatéraux et multilatéraux, ainsi que des organisations internationales et régionales ont mis l'accent sur la croissance, le volume/montant et la gestion des transferts pour le développement en Afrique. La création de l'Institut africain des envois de fonds (AIR) par la Commission de l'Union africaine (CUA) sera la première du genre dans le monde.

2. En vue de faciliter la création de l'AIR, un projet préparatoire a été lancé le 8 juin 2010, à l'aide d'un don de la Commission européenne (CE) d'un montant de 1.676.271 d'euros (soit l'équivalent de 2,4 millions de dollars EU) par le biais de la Banque mondiale grâce à un accord de subvention d'un Fonds fiduciaire signé en décembre 2009. La phase préparatoire du projet devra être mise en œuvre par la Banque mondiale en collaboration avec la Commission de l'UA, la CE, l'OIM et la BAfD.

3. Les principaux objectifs du projet préparatoire consistent à : (i) faciliter le processus devant mener à la création de l'AIR; et (ii) renforcer la capacité des États membres de l'Union africaine (UA), les expéditeurs et les bénéficiaires des envois de fonds et d'autres parties prenantes en vue de mettre en œuvre des stratégies concrètes et des instruments opérationnels afin d'utiliser les envois de fonds comme des instruments de développement en vue d'éradiquer la pauvreté.

4. La mise en œuvre du projet suit son cours. La Commission et ses partenaires (la Banque mondiale, la BAD, la Commission européenne et l'OIM) ont réalisé des études sur les institutions financières et le flux des envois de fonds vers et à l'intérieur de l'Afrique, ont fourni une assistance technique (notamment une formation et le renforcement des capacités à des organisations compétentes – banques centrales, ministères, institutions financières et non financières) à un certain nombre d'États membres afin d'améliorer leur structure réglementaire et le marché des envois de fonds. De même, dans le cadre du projet, une base de données pilote – une base de données des prix des envois de fonds africains (Send Money Africa) a été créée pour fournir des informations sur les envois de fonds (en vue d'améliorer la transparence) sur le marché. La collecte de données sur les coûts des envois de fonds et les détails sur les délais de livraison de « Send Money Africa » a commencé le 30 juin 2011 avec un domaine temporaire : <http://sendmoneyafrica.worldbank.org>. La base de données a démarré avec environ 50 corridors sélectionnés, qui ont été jugés importants en termes de volume, de développement des marchés et de pertinence des stratégies.

### **B. Mandat**

5. La Commission a soumis au Conseil exécutif de l'UA en janvier 2012, un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du projet préparatoire. Le Conseil exécutif, dans sa Décision (Dec.EX.CL/703(XX)) a reconnu que la création d'un AIR facilitera la gestion des envois de fonds pour le développement économique et social et a invité les États membres, le Parlement panafricain (PAP), les Communautés économiques régionales, le secteur privé, la société civile et toutes les autres parties prenantes à participer activement à la mise en œuvre du processus. Le Conseil a demandé à la Commission de soumettre aux ministres des finances de l'Union africaine le rapport final de la mise en

œuvre du projet préparatoire et les recommandations relatives à la création de l'AIR; ainsi qu'au Comité des Représentants permanents par le biais des sous-comités pertinents, notamment le Sous-comité des structures et le Sous-comité des questions administratives, budgétaires et financières pour examen et suite à donner. Pour terminer, le Conseil invite la CE, la Banque mondiale, la BAfD, l'OIM et d'autres partenaires de continuer à appuyer le projet préparatoire et à fournir des ressources à l'AIR lorsqu'il sera mis en place.

6. Suite à la décision du Conseil exécutif, la commission de l'UA, avec le soutien de la Banque mondiale, a mené une étude approfondie sur le rôle, les activités futures et le cadre institutionnel de l'AIR, ainsi que les mécanismes de financement de l'Institut.

7. La méthodologie utilisée pour la réalisation de l'étude approfondie porte sur un ensemble d'études théoriques des meilleures pratiques et des interviews réalisées avec d'éminents experts dans le domaine des envois de fonds en Afrique et dans le monde. Le premier projet de rapport a été soumis à un examen par les pairs de certains gouvernements et d'experts financiers et d'envois de fonds indépendants, ainsi que d'organisations de la diaspora. Parmi les principales recommandations du rapport, on peut citer :

- a) quatre rôles éventuels identifiés, notamment : la recherche, l'assistance technique, l'engagement du secteur privé et le plaidoyer ;
- b) les priorités identifiées en terme de futures activités sont, le renforcement des capacités en vue de l'amélioration de la collecte des données, l'amélioration des cadres juridiques et réglementaires pour les envois de fonds et le renforcement des capacités des institutions financières non bancaires (bureaux de poste et institutions de microfinance) ;
- c) la structure institutionnelle – l'AIR en tant que bureau/institut spécialisé devant être domicilié dans l'une des institutions panafricaines existantes. Toutefois, l'institut aura son propre organe de prise de décision, des organes consultatifs et un secrétariat. Les banques centrales des États membres de l'UA, l'AACB et la BAfD ont été considérés comme des options ;
- d) le rôle des partenaires y compris des institutions financières internationales, des organisations de la diaspora, des organisations de la société civile, des CER et du secteur privé dans l'AIR;
- e) les mécanismes de financement et les potentialités qui prendront en compte a, b, c et d susmentionnées une fois que l'AIR sera mise en place ;
- f) le budget destiné à couvrir les besoins du personnel et les couts du personnel et de fonctionnement de l'AIR pendant les années de formation tout en renforçant l'institut afin qu'il devienne autosuffisant ;

8. Ainsi donc, le présent rapport contient un résumé de la mise en œuvre du projet préparatoire ; ainsi que des propositions en vue d'une structure organisationnelle qui facilitera la réalisation des objectifs stratégiques de l'AIR, assortie d'une description claire et précise des fonctions, des devoirs et des responsabilités bien ciblés pour chaque département ou service.

## **DEUXIÈME PARTIE: PROJET PRÉPARATOIRE DE L’AIR**

9. Les envois de fonds sont définis comme des paiements transfrontaliers de personne à personne de valeur relativement faible, généralement associée aux travailleurs migrants. Les transferts d’envois de fonds existent depuis des siècles, mais n’ont attiré l’attention internationale qu’au cours des deux dernières décennies en raison des montants relativement faibles de l’argent envoyé lors de chaque transfert, et du statut social souvent marginal aussi bien de l’expéditeur que du bénéficiaire. On estime à environ trente millions le nombre d’Africains qui vient hors de leurs pays d’origine, essentiellement en Europe, en Amérique du Nord et dans les pays du Conseil de coopération du Golfe de la péninsule arabique, dont la majorité a migré au cours des 50 dernières années. Toutefois, il existe également un grand nombre de migrants à l’intérieur du continent qui procède également à des envois de fonds chez eux.

10. Toujours selon les estimations, ces migrants contribuent pour près de 40 milliards de dollars EU en envoi de fonds à destination de leurs familles et de leurs communautés d’origine chaque année, qui profitent à près de 25 millions de ménages et qui réduit sensiblement la pauvreté et encourage la croissance. En réalité, de plus en plus, les envois de fonds sont pris en compte pour leur contribution à la santé économique de l’Afrique et pour l’importance vitale qu’ils revêtent pour les familles bénéficiaires.

11. Lorsqu’ils seront bien exploités, les envois de fonds auront des effets importants sur l’accélération du développement socioéconomique de notre continent. Contrairement à l’aide au développement, les envois de fonds sont dépensés directement par les familles des migrants, ce qui en fait un moyen efficace d’augmenter le revenu d’ensemble et le bien-être des pauvres. En d’autres termes, les envois de fonds sont distribués à des personnes qui gardent le plein contrôle pour décider de la façon de les utiliser. La disponibilité des fonds envoyés aide indirectement l’ensemble de communautés au sein des pays en développement où l’argent est dépensé. Ainsi donc, les envois de fonds permettent d’encourager un sentiment de démocratie financière, étant donné qu’ils représentent un flux financier pour ceux dans le monde en développement qui autrement pourraient ne pas recevoir d’assistance, en raison du lieu où ils habitent ou de leur statut social.

12. La création de l’AIR facilitera la gestion des envois de fonds à des fins de développement économique et social.

13. La Déclaration conjointe Afrique –UE sur les migrations et le développement à Tripoli en 2006 (Déclaration de Tripoli) a reconnu les avantages des migrations aussi bien pour l’UA et l’UE et a souligné la nécessité d’initier des programmes en vue de faciliter des envois de fonds plus rapides et à moindre cout afin de gérer les envois de fonds à des fins de développement. La création de l’AIR a été conçue dans le cadre du partenariat UA-UE sur les migrations, la mobilité et l’emploi et a été incluse dans le 2e Plan 2011-2013. Ledit plan d’action a été approuvé par la Conférence de l’UA dans sa décision Assembly/AU/Dec .354 (XVI).

14. Le projet de la phase préparatoire en vue de la création de l’AIR a été lancé le 8 juin 2010 à l’aide d’une subvention de la CE d’un montant de 1 676 271 euros (soit l’équivalent de 2,4 millions de dollars EU) à la Banque mondiale par le biais d’un accord de subvention d’un fonds fiduciaire signé en décembre 2009. Le projet prendra fin en avril 2012. Avec moins de 3 mois d’ici la fin du projet, le

rapport intérimaire, y compris la feuille de route est soumis au Conseil exécutif pour avis complémentaire sur cet important projet.

### **Le projet de la phase préparatoire de l’AIR**

15. Le projet de la phase préparatoire de l’AIR est examiné par deux comités – le comité directeur et le comité technique. Le comité directeur qui fournit l’orientation générale pour le projet est dirigé par la commission de l’Union africaine et comprend la Banque mondiale, la CE, l’OIM et la BAfD. Le comité technique d’autre part sert de forum de consultation sur les questions techniques liées au projet. Il est présidé par la Banque mondiale avec la commission de l’UA, la BAfD, l’OIM et la CE en tant que membres. Le comité technique fait tous les 6 mois rapport au comité directeur sur l’état d’avancement de a mise en œuvre du projet.

16. La phase préparatoire du projet, qui est à la fois consultative et technique, met l’accent sur les consultations, la recherche, le renforcement des capacités et l’établissement de réseaux. L’importance des consultations à mener en vue de prendre les dispositions afin d’amener l’Union africaine à prendre la décision d’établir une AIR est fortement soulignée dans le descriptif du projet. Ces consultations devront être menées en prenant en compte les contributions techniques et de renforcement des capacités qui seront fournies par la Banque mondiale. Un petit secrétariat est donc créé au siège de la commission de l’UA à Addis-Abeba en vue d’appuyer et de faciliter le processus consultatif dans le cadre du projet à entreprendre par la commission de l’UA et pour fournir au comité directeur l’appui technique et administratif.

### ***Objectifs et activités du projet***

17. Les principaux objectifs du projet consistent à:

- faciliter le processus devant mener à la création de l’AIR u sein de la commission de l’Union africaine ;
- faciliter une réflexion structurée et approfondie sur tous les aspects de la création de l’AIR envisagée, et
- renforcer les capacités des États membres de l’Union africaine, de expéditeurs et des bénéficiaires des envois de fonds ainsi que des autres parties prenantes en vue de la gestion des envois de fonds.

18. Les activités du projet portent sur:

- la fourniture d’une assistance technique aux institutions étatiques (banque centrale, ministères, institutions financières et non financières) pour la mise en place des cadres réglementaires requis;
- la réalisation de programmes de formation et de renforcement des capacités pour les institutions et organisations pertinentes (par exemple départements nationaux des services de la statistique);

- études des flux des envois de fonds en Afrique;
- réalisations de travaux de recherche de dialogue et de partage des informations sur la façon dont les envois de fonds peuvent contribuer au développement des pays africains;
- mis au point de contenus et de plateformes technologiques pour les paiements dans les pays et les systèmes de règlement des envois de fonds;
- établissement de partenariat entre les banques centrales africaines et les prestataires de service d'envois de fonds ainsi que les agences correspondantes non bancaires en vue d'améliorer l'accès aux finances;
- diffusion des données et des résultats des travaux de recherche; et
- préparation des rapports annuels, des conférences et des réunions des décideurs.

19. Le projet aura des résultats directs sur:

- la facilitation de la création de l'AIR;
- un certain nombre d'états membres de l'UA dans les pays bénéficiaires des envois de fonds en vue d'améliorer l'impact du développement des envois de fonds grâce à la mise en œuvre de politique appropriée;
- l'amélioration de la diffusion des données en ce qui concerne les frais des envois de fonds dans les principaux corridors et la réduction des coûts de transaction des envois de fonds dans un certain nombre de pays;

20. Le projet apportera des contributions indirectes pour:

- a) un meilleur accès financier ainsi que des produits/services bancaires aux expéditeurs et bénéficiaires des envois de fonds;
- b) la mise en place de systèmes réglementaires qui établissent un équilibre entre la prévention des malversations financières et la facilitation des flux des envois de fonds par le biais des canaux officiels;
- c) la mise en œuvre d'un code de conduite volontaire pour les transferts à une valeur équitable ; l'élaboration de nouveaux instruments et réglementations pour la diaspora (par exemple, de nouvelles lois sur la réglementation bancaire pour fournir des instruments à la diaspora à l'étranger, l'accès au crédit, etc.) ;
- d) l'émission de bons pour la diaspora et la sécurisation des envois de fonds à des fins de crédit/l'accès aux prêts auprès des marchés financiers internationaux (comme dans le cas du Brésil) et ;

- e) la création d'un fonds d'investissement basé sur les envois de fonds accessibles aux parties prenantes ; entre autres.

### ***Mise en œuvre du projet***

21. La mise en œuvre du projet est en cours. En particulier, le projet a connu la mise en œuvre d'une série d'activités notamment:

- a) la création d'une base de données africaine des prix des envois de fonds afin d'assurer la transparence sur le marché. La collecte de données sur les coûts des envois de fonds pour Send Money Africa a déjà commencé grâce à un domaine temporaire : <http://sendmoneyafrica.org> le 30 juin 2011 ;
- b) des missions d'évaluation effectuées en Tanzanie et au Malawi sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des Principes généraux pour des services d'envois de fonds internationaux – des cadres juridiques et réglementaires et une structure du marché;
- c) un programme de formation mis en place pour les opérateurs postaux au Bénin, au Mali, en Mauritanie, au Burkina-Faso, au Niger et au Sénégal afin de fournir des services de proximité en matière d'envois de fonds. Il est réconfortant de noter que ces pays ont fait preuve d'un vif intérêt pour le renforcement des capacités et qu'ils ont activement participé à la formation fournie par le projet ;
- d) la présentation du projet AIR et la sensibilisation de la diaspora lors de la réunion des experts techniques africains de la diaspora, Pretoria, Afrique du Sud, 21-22 février 2011;
- e) une consultation en ligne (du 31 mars au 15 juillet 2011) sur la façon dont les envois de fonds sont effectués et utilisés, les défis, les coûts et les alternatives;
- f) un forum consultatif et de partage d'expérience à Addis-Abeba les 7 et 8 juillet 2011 au cours duquel ont été examinés et partagés les expériences sur les cadres stratégiques et réglementaires pour le secteur des envois de fonds et au cours duquel des recommandations ont été faites qui ont conduit à un plan d'action concret et une feuille de route pour la création de l'AIR.

### ***Autres activités***

22. Il y aura 3 grands domaines d'activités entre janvier et avril 2012 date à laquelle le projet prendra fin : (a) les recommandations issues du Forum de consultation de la commission de l'UA, 7 - 8 juillet 2011; (b) répétition des pilotes lancés en 2010-2011 pour lesquels des engagements financiers ont été pris, et (c) des activités qui sont actuellement incluses dans le descriptif du projet mais sur lesquels aucune activité n'a été initiée.

23. *Recommandations du Forum consultatif de la commission de l'UA*: toutes les activités prévues correspondant à la facilitation de la création de l'AIR par la commission de l'UA. Les activités suivantes sont prévues:

- i) finalisation du rapport sur le rôle, la structure institutionnelle et les activités de l'AIR ;
- ii) discussions en ligne. Le cabinet de consultants préparer un rapport final qui sera traduit et distribué aux états membres de l'UA avant la réunion ministérielle de l'UA d'avril 2012 ;
- iii) appui au secrétariat de l'AIR pour les préparations des réunions du comité directeur et la réunion ministérielle de mars 201 ; et
- iv) autres recommandations pouvant être mises en œuvre dans les délais courts impartis.

24. Répétition *des pilotes lancés en 2010-2011*: les activités suivantes sont prévues:

- i) séminaires des opérateurs des postes de l'UPU: améliorer la qualité de ces séminaires sur la base des rapports issus du pilote de Dakar, Sénégal et diffusion dans l'ensemble du continent. On prévoit actuellement 'organiser ces séminaires ans 5 autres pays, à savoir le Ghana, le Libéria, le Nigéria, la Tanzanie et l'Ouganda ;
- ii) en collaboration avec l'UPU et les opérateurs des postes, des évaluations des risques destinées à fournir aux opérateurs de postes des conseils sur la façon de gérer le risque que constituent les prestations de services en matière d'envoi de fonds seront prévues pour cinq (5) pays à savoir le Gabon, le Ghana, le Kenya, le Libéria et le Nigéria ;
- iii) mise en œuvre des GP en Afrique. Outre les pilotes en Tanzanie et u Malawi, le programme sera élargi à cinq autres pays à savoir le Bénin, l'Éthiopie, le Libéria, le Mozambique et la Sierra Leone ;
- iv) catalogue des études sur les envois de fonds: il s'agit d'un document évolutif qui sera actualisé l'année prochaine. Il sera également traduit dans les trois autres langues officielles de la commission de l'UA (français, arabe et portugais) ;
- v) l'ARPD appelé « Send Money Africa »a été lancé. Le plan consiste à actualiser les données chaque mois jusqu'à la fin du projet en juin 2012.

25. *Activités figurant dans le descriptif du projet, mais pour lesquelles rien n'a encore été effectué. Les activités ci-après sont prévues :*

- i) fourniture d'une assistance technique aux institutions étatiques pour la mise en place des cadres réglementaires nécessaires ;
- ii) réalisation de travaux de recherche de dialogue et partage d'information sur la façon dont les envois de fonds peuvent contribuer au développement des pays africains ;
- iii) établissement de partenariats entre les banques centrales africaines, les prestataires de service d'envois de fonds et les agences correspondantes non bancaires en vue d'améliorer l'accès financier ;

- iv) diffusion des données et des résultats des travaux de recherche.

## **TROISIÈME PARTIE : PROJET DE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'AIR**

### **EXAMEN DES PRINCIPAUX RÔLES ET ACTIVITÉS DE L'AIR**

26. Le rôle de l'AIR est classé en quatre principales activités :

- 1) la recherche ;
- 2) l'assistance technique et le développement des capacités ;
- 3) la solution aux insuffisances du marché grâce à la catalysation de l'engagement du secteur privé ;
- 4) le plaidoyer adressé aux dirigeants des États membres de l'UA.

#### **i. Recherche**

27. La réalisation de travaux de recherche sera l'un des rôles clés de l'AIR, étant donné qu'il est important d'appuyer les fonctions de l'Institut à l'aide de données concrètes. – La recherche est également requise en vue de déterminer les principales insuffisances du marché, tels que les coûts des envois de fonds, les accords d'exclusivité, qu'il convient d'aborder par le biais de l'assistance technique et l'engagement du secteur privé. La recherche est également fondamentale pour établir la preuve de la nécessité d'une campagne de sensibilisation spécifique, en vue d'améliorer le marché des envois de fonds, de l'optimiser en vue du développement social par le biais d'incorporations financières. Elle permettra également d'explorer les opportunités et les dernières innovations et de diffuser celles-ci ainsi que les autres meilleures pratiques existantes.

#### **ii. Assistance technique aux États membres**

28. L'autre important rôle de l'AIR consiste à fournir une assistance technique. Ce qui pourrait comprendre les missions dans les pays, auprès des banques centrales et autres autorités compétentes, le transfert des meilleures pratiques et la réalisation d'études portant sur mécanisme qui permettra de mettre en place un marché plus compétitif pour les envois de fonds et réduire les coûts des transferts. Elle aidera aussi les États membres à mettre en œuvre des politiques juridiques et des cadres régulateurs plus favorables en matière d'envois de fonds. Compte tenu de ce qui précède, l'instituta un rôle à jouer en ce qui concerne le renforcement des capacités des responsables des États membres, du personnel des banques centrales, des ministères des finances et des agences de développement, des expéditeurs et des bénéficiaires des envois de fonds et autres parties prenantes en termes d'envois de fonds.

29. En garantissant la collaboration avec les organisations existantes qui fournissent déjà une assistance technique dans la région, à l'instar de la BafD, de la Banque mondiale et du Fonds international pour le développement de l'agriculture – les programmes du mécanisme de financement des envois de fonds (IFAD-FFR), l'AIR devra trouver une niche de l'assistance technique où il ne sera

pas en concurrence avec les acteurs en place et peut fournir de meilleurs résultats pour les populations cibles plutôt que d'être en compétition dans des secteurs similaires.

### **iii. Catalyser l'engagement du secteur privé**

30. L'engagement du secteur privé et la recherche de solutions aux insuffisances du marché constituent un autre important rôle de l'AIR. Il devrait servir de catalyseur en vue d'encourager le secteur privé à investir davantage dans les services d'envois de fonds en Afrique et innover en vue de fournir des services d'envois de fonds efficaces et économiques, même dans les zones où les infrastructures traditionnelles sont insuffisantes.

31. L'autre important domaine pourrait consister à promouvoir l'usage des technologies en vue de renforcer les capacités des institutions financières non bancaires, telles que les institutions de microfinance et les bureaux de poste afin qu'ils offrent des services d'envois de fonds et d'autres produits financiers. Ainsi, les prestataires de services pour les envois de fonds pourraient rencontrer de nouveaux partenaires commerciaux, nouer de nouvelles alliances en matière de technologie ou renforcer les contrats des agences concernant les transferts de fonds.

### **iv. Sensibilisation des pouvoirs publics des États membres de l'UA**

32. S'agissant du rôle de sensibilisation, l'AIR devra collaborer avec les institutions des États membres de l'UA (comme les banques centrales et les responsables des ministères des finances, des affaires étrangères, de la diaspora, etc.) en vue de préparer le terrain pour une base commune et à l'échelle du continent concernant les politiques relatives aux transferts de fonds, de s'approprier ces politiques et de renforcer leur harmonisation. La sensibilisation consistera entre autres à organiser des campagnes en vue d'améliorer le marché pour les envois de fonds.

33. Le cadre juridique et réglementaire est l'un des principaux facteurs qui influencent le coût des envois de fonds en Afrique. En effet, les banques centrales en Afrique ont tendance à adopter une attitude conservatrice en ce qui concerne les institutions autorisées à payer les envois de fonds. Les bureaux de poste, les coopératives et les Institutions de microfinance ont étendu leurs réseaux dans la plupart des pays d'Afrique, mais un grand nombre d'entre eux ne sont pas en mesure d'exploiter les services d'envois de fonds en raison des cadres juridiques et réglementaires contraignants. En conséquence, les envois de fonds en Afrique sont en grande partie payés par les banques. Étant donné la tendance des banques à s'installer dans les zones urbaines et leur couverture limitée, il se pose un problème évident.

34. En outre, il se peut que les réglementations contre le blanchiment d'argent (AML) et contre le financement du terrorisme (CFT) dans la région ne soient pas toujours adaptées aux conditions locales. Les défis découlant de la mise en œuvre de ces réglementations sont multiples. Le problème lié à la nécessité de Connaître son client (CSC) constitue l'un d'entre eux dans certains pays où une importante couche de la population ne possède pas de pièces d'identité ou de preuve formelle de résidence. C'est souvent le cas dans les zones rurales. AML/CFT représente un défi majeur et un obstacle à la réduction des coûts pour les prestataires de services d'envois de fonds opérant sur le marché.

35. La stratégie de l'AIR consiste à assurer la fourniture d'une assistance technique précieuse pour les parties prenantes, les États membres de l'UA, les expéditeurs et les bénéficiaires d'envois de fonds, tout en maintenant une viabilité institutionnelle. Ce qui sera rendu possible à la fin de la période du premier plan, grâce à :

- la réduction des coûts des transferts des envois de fonds ;
- l'augmentation du volume des envois de fonds par le biais de canaux réglementés;
- la garantie du développement de l'impact des envois de fonds aux États membres de l'UA et le bien-être économique des migrants ainsi que de leurs familles en Afrique, l'augmentation du niveau de vie de millions de familles, qui leur permet d'augmenter leurs dépenses dans les domaines de la consommation, de l'éducation, de la santé et du logement ainsi que leur investissement dans les petites entreprises.

#### **D. Activités de l'AIR**

36. Les activités de l'AIR porteront sur, mais ne se limiteront pas à :

- i) le renforcement des capacités des banques centrales en vue d'améliorer la collecte des données sur les flux des envois de fonds ;
- ii) la promotion d'un cadre juridique et réglementaire approprié pour les envois de fonds et l'utilisation des technologies ;
- iii) le renforcement des capacités des institutions de microfinance et des bureaux de poste en vue de prestations de services en matière d'envois de fonds ;
- iv) l'organisation des défis du secteur privé dans plusieurs domaines (coût des envois de fonds, les envois de fonds et les implications financières, les envois de fonds dans les zones rurales);
- v) la promotion des partenariats technologiques en vue d'une réduction des coûts et d'un meilleur accès aux envois de fonds et aux services financiers ;
- vi) la garantie que les Principes généraux pour des prestations de services en matière d'envois de fonds seront mis en œuvre en Afrique (États membres de l'UA);
- vii) la promotion de l'utilisation d'instruments de paiement sans espèces dans toute la région.

#### **QUATRIEME PARTIE: APPROPRIATION, QUALITÉ DE MEMBRE ET STRUCTURE INSTITUTIONNELLE DE L'AIR:**

37. En ce qui concerne l'appropriation de l'AIR, quatre scénarios possibles ont été envisagés, un secteur entièrement public, un secteur entièrement privé, une entreprise commune public-privé et un mécanisme regroupant plusieurs donateurs, ainsi que deux montages possibles pour la structure

institutionnelle, un AIR opérationnel entièrement doté en personnel et un bureau spécialisé sur le modèle d'un hub.

38. Pour le scénario du secteur entièrement public, on pense que c'est lorsqu'un État membre décide de financer l'institut, de l'accueillir sur son territoire et de fournir des ressources pour sa création et son développement au fil des ans ; s'agissant de la mise en place d'un secteur entièrement privé, c'est lorsqu'une société ou un groupe d'entreprises du secteur privé décide de s'approprier l'AIR, parce qu'ils y trouvent de l'intérêt ou dans le cadre de leurs programmes de responsabilité sociale des entreprises ; le troisième scénario possible c'est l'entreprise commune public-privé, ce qui suppose le regroupement des secteurs public privé au sein de l'institut afin de profiter des avantages comparatifs des deux. Le quatrième scénario est un mécanisme regroupant plusieurs donateurs ou Fonds fiduciaire. Habituellement, on crée un mécanisme regroupant plusieurs donateurs au sein d'une organisation existante qui fournit l'appui institutionnel de la nouvelle entité. La plupart des instituts ont tendance à prendre leur indépendance par rapport à l'institution qui les accueille.

39. En ce qui concerne le mécanisme de prestation de services, deux scénarios sont prévus: un mécanisme entièrement doté en personnel et un modèle Hub. Un AIR entièrement doté en personnel disposera de la capacité et des ressources requises pour fournir des services à ses clients. Ce qui, par conséquent, nécessite un engagement important de ressources. Un modèle Hub sera une option moins lourde pour l'institut qui consistera à servir de centre du savoir pour les envois de fonds en Afrique. Auquel cas, l'AIR n'exécutera pas directement ses activités, il recueillera plutôt les informations, supervisera et coordonnera le travail des experts ou des gouvernements.

#### **A. STRUCTURE D'APPROPRIATION :**

40. Sur la base de l'examen des meilleures pratiques ainsi que des avantages et inconvénients des scénarios de structures d'appropriation éventuelles, un mécanisme regroupant plusieurs donateurs est considéré comme la meilleure structure d'appropriation de l'AIR. Habituellement, un mécanisme regroupant plusieurs donateurs est créé au sein d'une organisation existante qui fournit l'appui institutionnel au nouveau bureau. Ainsi donc :

- a) les États membres africains, par le biais de la Commission de l'UA, pourraient être considérés comme un propriétaire potentiel d'un mécanisme regroupant plusieurs donateurs. Ce mécanisme d'appropriation garantirait l'AIR en tant qu'un bureau spécialisé du continent pouvant compter sur les forces et le réseau de la Commission et réglerait au mieux la question des envois de fonds en Afrique ;
- b) à cet effet, il est prévu la création d'une Division ou Unité distincte au sein du Département des affaires sociales (DSA) de la Commission de l'UA chargée de résoudre les questions relatives aux envois de fonds en Afrique et à son impact de développement sur le continent ; par le biais de laquelle l'AIR fera rapport à la Conférence de l'UA.

#### **B. MEMBRES**

41. L'Institut africain des envois de fonds sera composé des membres ci-après :

- i) Commission de l'Union africaine;
- ii) États membres de l'UA ;
- iii) Organisations de développement multilatérales.

### C. STRUCTURE INSTITUTIONNELLE :

42. En tant que mécanisme de prestations de services, différentes structures organisationnelles et options d'accueil sont prévues pour permettre aux États membres de l'UA de faire leur choix, en tenant compte de la question « est-ce que l'AIR exécute lui-même toutes les activités (entièrement dote en personnel) ou est-ce qu'il fonctionne en tant que centre multiservice (centre d'activités) qui concentre les connaissances en matière d'envois de fonds en Afrique et oriente les clients vers ses institutions partenaires selon les besoins exprimés ? ». À cet effet, les autres recommandations alternatives ont été faites :

- a) la création du Secrétariat de l'AIR en tant que bureau spécialisé (centre d'activités) devant être domicilié dans l'une des institutions panafricaines existantes, une banque centrale d'un État membre de l'UA, l'ABCA ou la BAfD; ou
- b) sur la base de la disponibilité de fonds et jusqu'à la ratification de sa constitution par les États membres de l'UA, l'AIR pourra être initialement mis en place en tant qu'agence spécialisée (entièrement doté en personnel), qui sera régie par sa propre constitution, ses statuts, sa structure organisationnelle.

43. La recommandation faite veut que l'AIR soit créé en tant que bureau spécialisé de la Commission de l'UA, et domicilié au sein de l'une des organisations panafricaines existantes, comme la Banque centrale des États membres de l'UA, l'ABCA ou la BAfD.

44. Par conséquent, les options possibles de domiciliation de l'AIR suivantes pourraient être envisagées :

#### **Option 1<sup>1</sup>: AIR domicilié dans une banque centrale d'un État membre (Modèle du Hub)**

45. Tel que propose par les experts de l'industrie et les recommandations des participants du "séminaire consultatif et de partage d'expérience" organisé du 7 au 8 juillet 2011, on pourrait envisager une banque centrale d'un État membre de l'AU comme site éventuel de domiciliation de l'AIR.

#### **Option 2: AIR domicilié à l'ABCA (Modèle du hub)**

46. L'ABCA est l'Association des banques centrales des États membres de l'UA, au sein de laquelle toutes ont qualité de membres. L'Association met essentiellement l'accent sur la formation et le renforcement des capacités du personnel des banques centrales. De même, comme les principales activités de l'AIR seront la recherche, la formation et la sensibilisation, l'Association semble être un candidat potentiel pour abriter le Secrétariat de l'AIR.

---

<sup>1</sup> La numérotation, Option 1, 2, 3..., ne signifie pas un classement par ordre de préférence.

### **Option 3: AIR domicilié à la BAfD (Modèle du hub)**

47. La mission et l'énoncé des objectifs de la banque « l'objectif principal du Groupe de la Banque africaine de développement (BAfD) consiste à encourager un développement économique durable et le progrès social dans ses États membres régionaux, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté », affirme clairement qu'il œuvre en vue du développement économique des pays africains et donc qu'il améliore la situation économique des populations.

48. La BAfD appartient à tous les 54 États membres de l'Afrique et à 24 pays non africains. Les États membres sont représentés par leurs ministres et hauts fonctionnaires des institutions économiques et financières. Les propriétaires et les gouverneurs de la BAfD sont les principaux clients de l'AIR pour traiter de la question des envois de fonds en Afrique. La banque semble donc être un autre candidat potentiel pour abriter l'AIR.

#### **D. ORGANES ADMINISTRATIFS DE L'AIR**

49. L'organe administratif de l'AIR comprendra:

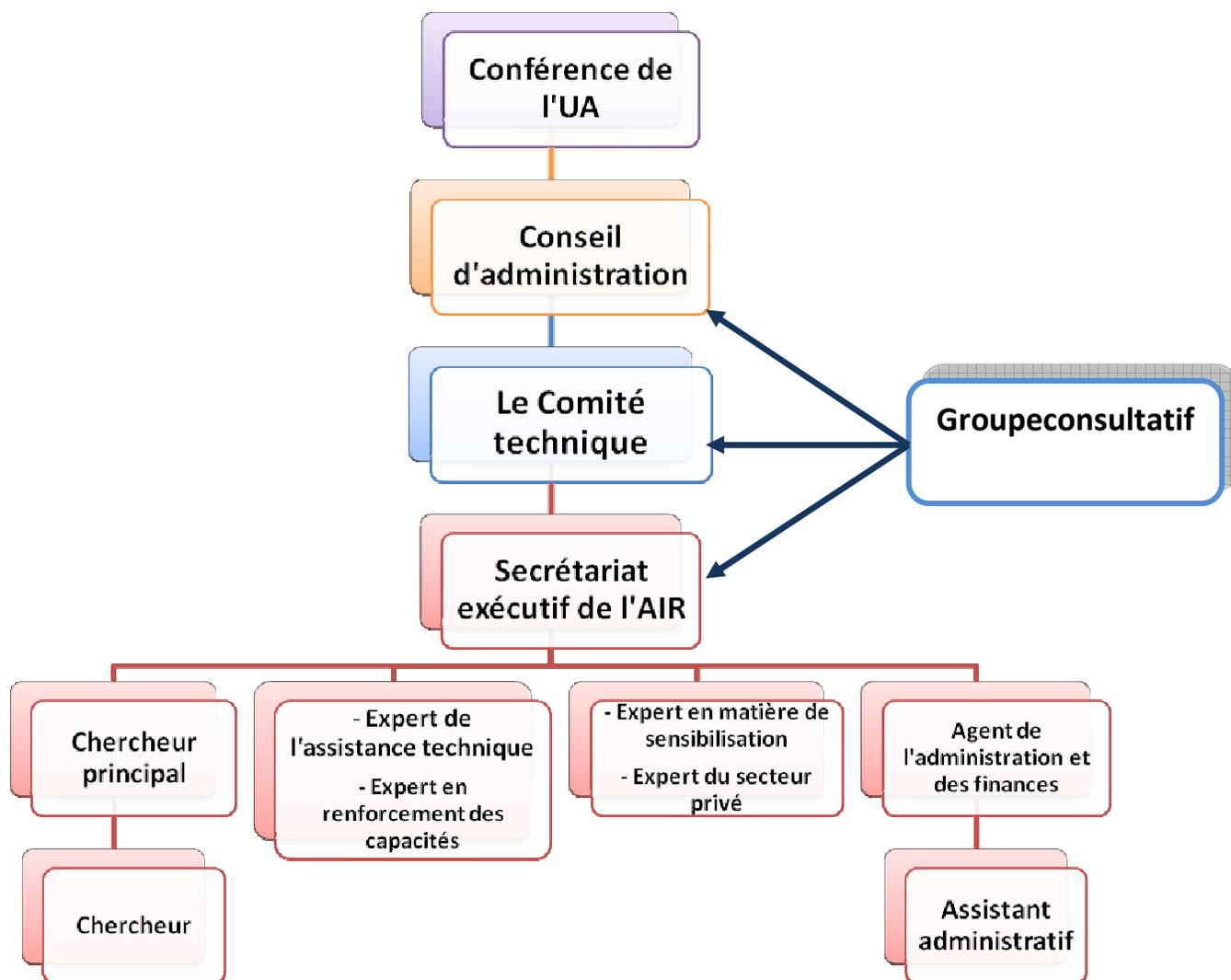
- i) la Conférence des Ministres des finances de l'UA (CAMF);
- ii) le Conseil d'administration ;
- iii) le Comité technique ;
- iv) le Groupe consultatif;
- v) le Secrétariat de l'AIR.

#### **Le Secrétariat de l'AIR:**

50. Il fait rapport et relève entièrement du Conseil d'administration. L'AIR ne devrait pas être un lourd mécanisme bureaucratique et devrait plutôt être composé d'un petit groupe de spécialistes. Ainsi donc, pour toutes les options du modèle hub, le Secrétariat sera composé comme suit :

- i) Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'AIR, (P6);
- ii) Chercheur principal pour les envois de fonds en Afrique (P5);
- iii) Chercheur (P3);
- iv) Expert de l'assistance technique (P4);
- v) Expert en renforcement des capacités (P4)
- vi) Expert en matière de sensibilisation (P4);
- vii) Expert du secteur privé (P4);
- viii) Juriste (P3);
- ix) Agent de l'administration et des finances (P1);
- x) Assistant administratif (GS5).

## STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SECRÉTARIAT DE L'AIR



### FONCTIONS DU SECRÉTARIAT

51. Le Secrétariat est chargé de l'ensemble de la mise en œuvre des décisions prises par les instances dirigeantes supérieures sur avis du Groupe consultatif. Il sera dirigé par le Secrétaire exécutif et appuyé par trois services opérationnels liés aux principaux rôles de l'institut ainsi que par un agent des finances qui s'occupe des questions financières et administratives du Secrétariat.

### CINQUIEME PARTIE: PROPOSITIONS RELATIVES AU FINANCEMENT DE L'AIR

52. Le Secrétariat de l'AIR sera financé par différents mécanismes. Conformément aux propositions du spécialiste de l'industrie et aux recommandations des participants au Forum consultatif et de partage d'expériences, tenu les 7 et 8 juillet 2011, l'AIR à son stade initial stage (3 à 5 ans) et

jusqu'à ce qu'il ait obtenu une crédibilité et une reconnaissance de la part des acteurs de l'industrie, il devra être financé par:

- i) des ressources du pays hôte ou de l'organisation;
- ii) des contributions des États membres de l'UA et de la CUA ;
- iii) des contributions de la BAfD, de l'ABCA et d'autres ;
- iv) des dons des prestataires de services en matière d'envois de fonds;
- v) une fois qu'il aura été reconnu et établi la confiance, l'AIR pourra offrir des services payants comme moyen de renforcer son autonomie dans les années à venir.

**SIXIEME PARTIE: BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL ESTIMATIF DU SECRETARIAT DE L'AIR EN TANT QUE BUREAU SPECIALISE (MODELE DU HUB):**

<b>DESCRIPTIF</b>	<b>COÛT ANNUEL</b>
1. Dépenses de personnel	875.000
2. Frais de voyage pour missions officielles	280.000
3. Fournitures et accessoires de bureau	80.000
4. Loyer et entretien des locaux de bureau, matériel, véhicules	68.200
5. Papeterie et fournitures de bureau	16.000
6. Communications	26.000
7. Frais de réunions et de séminaires	180.000
8. Autres dépenses de fonctionnement	57.000
<b>BUDGET DE FONCTIONNEMENT TOTAL ANNUEL</b>	<b>1.582.200</b>

**Pièces jointes:**

- a) le rapport détaillé de la mise en œuvre du projet (juin 2010 – janvier 2012) est joint en Annexe I ;
- b) le projet de structure organisationnelle de l'AIR est joint en Annexe II.